

## **CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**

### **Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminée le 31 mars 2020 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEPMB fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le [rapport d'audit et le plan d'action](#) de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEPMB.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

#### **Dr. Mitchell Levine**

Président

Ottawa, Canada

Date : le 7 octobre, 2020

#### **Devon Menard**

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date : le 1er octobre, 2020

**CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**  
**État de la situation financière (non audité)**  
**au 31 mars**

(en dollars)	2020	2019
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 878 279 \$	1 448 179 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	418 084	280 461
Avantages sociaux futurs (note 5)	342 954	337 103
<b>Total des passifs nets</b>	<b>2 639 317</b>	<b>2 065 743</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	1 425 202	1 166 667
Débiteurs et avances (note 6)	680 207	452 297
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 105 409</b>	<b>1 618 964</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>		
Débiteurs et avances (note 6)	(227 130)	(170 785)
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>(227 130)</b>	<b>(170 785)</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>1 878 279</b>	<b>1 448 179</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>761 038</b>	<b>617 564</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	144 385	209 562
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>144 385</b>	<b>209 562</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(616 653) \$</b>	<b>(408 002) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Dr. Mitchell Levine**

Président

Ottawa, Canada

Date : le 7 octobre, 2020

**Devon Menard**

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date: 1er octobre, 2020

**CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**  
**État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en dollars)	2020 Résultats prévus	2020	2019
<b>Charges</b>			
Réglementer les prix des médicaments brevetés	14 568 081 \$	<b>10 506 828 \$</b>	8 101 807 \$
Services internes	3 619 059	<b>4 398 375</b>	3 059 936
<b>Total des charges</b>	18 187 140	<b>14 905 203</b>	11 161 743
<b>Revenus</b>			
Engagement de conformité volontaire	-	<b>3 492 456</b>	6 996 128
Autres	-	<b>1 555</b>	5 589
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	<b>(3 492 460)</b>	(6 996 188)
<b>Total des revenus</b>	-	<b>1 551</b>	5 529
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	18 187 140	<b>14 903 652</b>	11 156 214
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>12 911 286</b>	10 035 101
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>258 535</b>	189 929
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		<b>1 525 976</b>	1 182 480
Éléments d'actifs et de passifs transférés (à) de d'autres ministères gouvernementaux		<b>(796)</b>	-
<b>Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>208 651</b>	(251 296)
<b>Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice</b>		<b>(408 002)</b>	(659 298)
<b>Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice</b>		<b>(616 653) \$</b>	(408 002) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**  
**État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en dollars)	2020	2019
<b>Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>208 651 \$</b>	<b>(251 296) \$</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	133 763
Amortissement des immobilisations corporelles	(65 177)	(44 473)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(65 177)</b>	<b>89 290</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>143 474</b>	<b>(162 006)</b>
<b>Dette nette ministérielle - début de l'exercice</b>	<b>617 564</b>	<b>779 570</b>
<b>Dette nette ministérielle - fin de l'exercice</b>	<b>761 038 \$</b>	<b>617 564 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**  
**État des flux de trésorerie (non audité)**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en dollars)	2020	2019
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<b>14 903 652 \$</b>	11 156 214 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(65 177)</b>	(44 473)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	<b>(1 525 976)</b>	(1 182 480)
Éléments d'actif et de passif transférés (à) de d'autres ministères gouvernementaux	<b>796</b>	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	<b>(430 100)</b>	(140 290)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	<b>(137 623)</b>	176 778
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	<b>(5 851)</b>	(14 772)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	<b>171 565</b>	(49 639)
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>12 911 286</b>	9 901 338
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	133 763
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	-	133 763
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>12 911 286 \$</b>	10 035 101 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**

### **Notes aux états financiers (non audités)**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2020**

#### **1. Pouvoirs et objectifs**

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la Loi sur les brevets.

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

#### **Responsabilité essentielle : Réglementer les prix des médicaments brevetés**

Le CEPMB réglemente les prix des médicaments en fixant des prix plafonds non excessifs et prend des mesures d'exécution devant le Conseil en cas de non-conformité.

#### **Services internes**

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

#### **2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du CEPMB énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

##### **(a) Autorisations parlementaires**

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2019-2020. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2019-2020.

##### **(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement**

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

##### **(c) Montant à recevoir du Trésor**

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

#### **(d) Revenus**

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

#### **(e) Charges**

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

#### **(f) Avantages sociaux futurs**

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

#### **(g) Débiteurs**

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

#### **(h) Actifs non financiers**

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

#### **(i) Passifs éventuels**

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'évènement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

#### **(j) Actifs éventuel**

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

#### **(k) Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et

des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### (I) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations inter-entités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

### 3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2020	2019
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	14 903 652 \$	11 156 214 \$
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(65 177)	(44 473)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 525 976)	(1 182 480)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(137 623)	176 778
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(5 851)	(14 772)
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs	66 935	36 836
Autres	(10 012)	(24 676)
<b>Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	<b>(1 677 704)</b>	<b>(1 052 787)</b>
<b>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	133 763
Produits de la vente des biens de l'État	1 337	1 634
Augmentation des trop-payés salaire à recouvrer	81 171	47 179
Émission d'avances aux employés	5 424	12 332
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>87 932</b>	<b>194 908</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>13 313 880 \$</b>	<b>10 298 335 \$</b>

**(b) Autorisations fournies et utilisées**

(en dollars)	2020	2019
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	16 005 929 \$	14 222 086 \$
Montants législatifs	1,151,616	923 200
Moins :		
Autorisations périmées	(3 843 665)	(4 846 951)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>13 313 880 \$</b>	<b>10 298 335 \$</b>

**4. Crédoeurs et charges à payer**

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer du CEPMB :

**Crédoteurs et charges à payer**

(en dollars)	2020	2019
Comptes crédoteurs - autres ministères et organismes	305 249 \$	86 543 \$
Comptes crédoteurs - parties externes	701 023	388 860
<b>Total des crédoteurs</b>	<b>1 006 272</b>	<b>475 403</b>
Charges à payer	872 007	972 776
<b>Total des crédoteurs et des charges à payer</b>	<b>1 878 279 \$</b>	<b>1 448 179 \$</b>

**5. Avantages sociaux futurs****(a) Prestations de retraite**

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2019-2020 s'élève à :

**Prestations de retraite**

(en dollars)	2020	2019
Charges pour l'exercice	796 913 \$	642 700 \$

Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2018-2019) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2018-2019) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

**(b) Indemnités de départ**

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2020, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

#### Obligation au titre des prestations constituées

(en dollars)	2020	2019
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>337 103 \$</b>	322 331 \$
Charge pour l'exercice	<b>130 438</b>	14 772
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(124 587)</b>	-
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>342 954 \$</b>	337 103 \$

#### 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB :

##### Débiteurs et avances

(en dollars)	2020	2019
Débiteurs - autres ministères et organismes	<b>452 577 \$</b>	281 012 \$
Avances aux employés	<b>227 630</b>	171 285
<b>Débiteurs et avances bruts</b>	<b>680 207</b>	452 297
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	<b>(227 130)</b>	(170 785)
<b>Débiteurs et avances nets</b>	<b>453 077 \$</b>	281 512 \$

#### 7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

##### Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Matériel et outillage	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

##### Immobilisations corporelles (en dollars)

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	443 626 \$	- \$	- \$	<b>443 626 \$</b>
<b>Total</b>	443 626 \$	- \$	- \$	<b>443 626 \$</b>
Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	234 064 \$	65 177 \$	- \$	<b>299 241 \$</b>
<b>Total</b>	234 064 \$	65 177 \$	- \$	<b>299 241 \$</b>

Valeur	Valeur comptable nette 2019			Valeur comptable nette 2020
Matériel et outillage	209 562 \$			144 385 \$
<b>Total</b>	209 562 \$			144 385 \$

## 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

### (a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

#### Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

(en dollars)	2020	2019
Installations	818 106 \$	632 281 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	707 870	550 199
<b>Total</b>	1 525 976 \$	1 182 480 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

### (b) Autres transactions entre apparentés :

#### Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2020	2019
Charges - autres ministères et organismes	948 746 \$	604 195 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

## 9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

### Information sectorielle

(en dollars)	Réglementer les prix des médicaments brevetés	Services internes	2020 Total	2019 Total
<b>Charges</b>				
Salaires et avantages sociaux	7 489 296 \$	2 357 042 \$	<b>9 846 338 \$</b>	7 947 097 \$
Services professionnels et spécialisés	1 518 183	386 664	<b>1 904 847</b>	1 245 052
Installations	622 919	195 187	<b>818 106</b>	632 282
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 225	680 035	<b>682 260</b>	254 059
Services d'information	656 234	18 409	<b>674 643</b>	693 207
Réparation et d'entretien	-	358 404	<b>358 404</b>	9 523
Location	26 064	245 058	<b>271 122</b>	107 397
Voyages et réinstallation	189 219	26 249	<b>215 468</b>	179 903
Communications	-	65 585	<b>65 585</b>	34 936
Amortissement des immobilisations corporelles	-	65 177	<b>65 177</b>	44 473
Autres	2 688	565	<b>3 253</b>	13 814
<b>Total des charges</b>	10 506 828	4 398 375	<b>14 905 203</b>	11 161 743
<b>Revenus</b>				
Engagement de conformité volontaire	-	3 492 456	<b>3 492 456</b>	6 996 128
Autres	212	1 343	<b>1 555</b>	5 589
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(3 492 460)	<b>(3 492 460)</b>	(6 996 188)
<b>Total des revenus</b>	212	1 339	<b>1 551</b>	5 529
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>10 506 616 \$</b>	<b>4 397 036 \$</b>	<b>14 903 652 \$</b>	11 156 214 \$